Image not found or type unknown

Pv en voiture avec mon portable a la main

Par **julie11000**, le **25/03/2015** à **11:04**

bonjour!!je me suis fait arréter en voiture avec mon téléphone a la main !! le gendarme m'a verbalisé sur papier libre mais ne m'a pas fait signer le pv !! dois je le contester ?et dois je le payer quand je vais le recevoir ?merci de me répondre

Par **Visiteur**, le **25/03/2015** à **11:19**

Bonjour,
contester pour ??

Par **janus2fr**, le **25/03/2015** à **13:32**

Bonjour,
Pour contester, il va vous falloir prouver que vous n'aviez pas le téléphone à la main. C'est souvent difficile...

Par **Visiteur**, le **25/03/2015** à **14:03**

Julie veut contester, c'est ce que je pense, parce qu'elle n'a rien signé... et par la même se dit que le PV n'a pas de valeur...? même pas fait sur un "vrai" PV... Le PV est valable et le téléphone à la main c'est interdit... vous ne teniez pas le volant je suppose ? ou que d'une seule main ? Donc bingo ! si je puis dire !

Par **janus2fr**, le **25/03/2015** à **14:15**

[citation]Julie veut contester, c'est ce que je pense, parce qu'elle n'a rien signé... [/citation]
Ca, j'avais bien compris, mais je préfère une réponse constructive. Ici, pour pouvoir contester, il faut faire valoir que le PV est injustifié, donc que l'agent s'est trompé...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés